



## Faut-il informer les autres enfants lors d'une donation-partage

Par **Domilam**, le 10/11/2012 à 02:40

Bonjour,

En instance de divorce, j'aurai besoin d'une somme d'argent: 130 000 euros pour racheter à mon "ex conjoint" sa part de la maison commune. Ma mère qui est veuve dispose d'un petit pécule et j'aimerais savoir quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi pour pouvoir bénéficier de son aide financière. J'ai un frère. La donation partage me semble une possibilité intéressante. Je ne veux pas léser mon frère mais je sais que ma mère qui a de mauvaises relations avec lui ne souhaite pas de son vivant parler argent avec lui.

Est-il possible de réaliser devant notaire une donation partage sans que mon frère soit au courant de cette démarche?

En fait ce que je souhaite c'est acter cette aide financière pour ne pas avoir à payer ultérieurement une plus value comme c'est le cas pour une simple donation suite à la valeur que pourrait prendre ma maison.

Merci pour votre réponse.

DL